

Concours Balcons, Maisons et Jardins fleuris 2026

Bulletin d'inscription

Civilité : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Votre adresse :

Tél : Mail :

Adresse du lieu à visiter (si différent de votre domicile) :

Pour les balcons et fenêtres, veuillez préciser l'étage :

Je concours pour la catégorie

Catégorie : 1 2 3 4 5 6
(Entourez votre choix)

- catégorie 1 : maisons ayant un fleurissement englobant maison et jardin d'agrément,
- catégorie 2 : maisons ayant un fleurissement limité au balcon, terrasse sans jardin, fenêtre et mur de la maison,
- catégorie 3 : habitations dans les immeubles ayant un fleurissement aux balcons, fenêtres et murs,
- catégorie 4 : jardins pédagogiques dans les écoles,
- catégorie 5 : Jardins cachés (non visible de la rue)
- catégorie 6 : jardins potagers.

Ma démarche environnementale

- | | | |
|-----------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Jardin zéro pesticide (aucun apport chimique) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Récupération de l'eau : | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Paillage des végétaux : | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Compostage : | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Engrais : | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Annuelles : | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Vivaces : | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Villers-Cotterêts, le
Signature :

Règlement du concours 2026

Article 1 : Objet du concours

La commune de Villers-Cotterêts organise le concours des « maisons, balcons fleuris et jardins potagers » qui est réservé à ses habitants et écoles et a pour objectif de récompenser leurs actions menées en faveur de :

l'embellissement et le fleurissement de leur jardin d'agrément, façade, balcon, terrasse (catégories 1 à 5), la diversité des légumes et des fruits, des bonnes pratiques de jardinage et de l'esthétisme du jardin (catégorie 6).

Article 2 : Catégories

Ce concours comporte 5 catégories :

Catégorie 1 : maisons ayant un fleurissement englobant maison et jardin d'agrément visibles de la rue,

Catégorie 2 : maisons ayant un fleurissement limité au balcon, terrasse sans jardin, fenêtre et mur de la maison,

Catégorie 3 : habitations dans les immeubles ayant un fleurissement aux balcons, fenêtres et murs

(position du balcon à préciser - exemple : 2ème étage, côté droit)

Catégorie 4 : jardins pédagogiques dans les écoles

Catégorie 5 : Jardins cachés (non visible de la rue)

Catégorie 6 : jardins potagers

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au concours, les habitants sont invités à déposer en mairie (à la Direction des Services Techniques) le coupon ci-joint ou l'envoyer par courriel à l'adresse :

services-techniques@mairie-villerscotterets.fr

Vous avez jusqu'au **Vendredi 5 Juin 2026**.

Après inscription, les candidats des catégories 3,5 et 6 recevront un courrier les invitant à aller chercher un panneau bois au Centre Technique Municipal qui sera à poser devant le jardin ou sur le balcon pour que le jury puisse l'identifier.

Article 4 : Critères de notation

Dans le cadre de la démarche environnementale de la ville, il est préconisé de :

- Privilégier la récupération des eaux pluviales.
- Ne plus utiliser de produits phytosanitaires.
- Avoir recours au compostage.
- Privilégier la plantation de plantes vivaces, moins fragiles et moins gourmandes en eau et en engrais.

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants

Catégories 1 à 5 :

- Aspect général et environnement, ampleur du fleurissement, recherche et créativité.
- Diversité et choix des végétaux.
- Harmonie et contraste des couleurs.
- Propreté, netteté, entretien.

Le jury devra juger le fleurissement depuis la voie publique et ne rentrera donc pas dans les propriétés privées sauf pour les participants de la catégorie 5, dont l'accès aux jardins sera nécessaire. (La catégorie 4 réservée aux jardins dans les écoles n'est pas concernée par le point ci dessus. Les directeurs d'écoles seront informés de la date de passage du jury).

Catégorie 6 :

- Originalité des variétés choisies.
 - Pratiques de jardinage (respect de l'environnement et de la biodiversité).
 - Esthétique (disposition du jardin, originalité du tracé, cultures associés, mariage des légumes et des fleurs).
- Pour cette catégorie, le jury sera amené à entrer sur les parcelles privées.

Article 5 : Photographies

Les participants autorisent la ville à utiliser sur tous les supports de communication municipaux, les photos des maisons, balcons et jardins prises dans le cadre de ce concours y compris celles prises lors de la remise des prix.

Article 6 : Composition du jury

Le jury est composé des membres du conseil municipal, agents municipaux, et éventuellement de lauréats « hors concours ».

Le président sera le maire-adjoint délégué à la transition écologique, cadre de vie et protection animale.

Le jury et les membres de sa famille, ne pourront concourir.

Article 7 : Date du passage

La visite du jury communal aura lieu **entre le 22 Juin et le 03 juillet**, sans date précise.

Article 8 : Engagement des participants

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

Le gagnant de la catégorie 5 s'engage à ouvrir les portes de son jardin l'année suivante pour les journées nationales « Rendez-vous aux jardins » en Juin 2027.

Article 9 : Hors concours

Les lauréats distingués deux années consécutives parmi les trois premiers seront « hors concours » pendant un an.

En revanche, ils seront invités à faire partie du jury.

Article 10 : Remise des prix

Le prix remis est attribué nominativement à la personne inscrite au concours. Les participants seront informés par courrier de la date de remise des prix.

Jeanne Roussel

Maire de Villers-Cotterêts - Vice-présidente de la Communauté de communes Retz-en-Valois
Vice-présidente du Conseil départemental

